

Numéro	DL210504-MP01	
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Finances locales – Divers	
Objet	Transaction – indemnisation du possesseur du tableau « Les enfants de Charles Ier » par la Ville et remise du tableau au CNAP	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 20 mai 2021 à l'Illiade

L'an deux mil vingt et un le vingt mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Illiade - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents :

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, Adjoints, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DABYSING Davina, RINKEL Marie, FROEHLI Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, DESCHAMPS Arnaud, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, BEAUJEUUX Rémy, Conseillers

Etaient excusés :

- Madame Elisabeth DREYFUS ayant donné procuration à Madame Dominique MASSÉ-GRIESS
- Madame Stéphanie CLAUS ayant donné procuration à Monsieur Serge SCHEUER
- Madame Catherine BONN-MEYER ayant donné procuration à Monsieur Lamjad SAIDANI
- Monsieur Antoine FRIDLI ayant donné procuration à Madame Isabelle HERR

Nombre de conseillers présents :	31
Nombre de conseillers votants :	35
Date de convocation et affichage :	14 mai 2021
Date de publication délibération :	25 mai 2021
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	25 mai 2021

Numéro	DL210504-MP01	1/2
Matière	7.10 Finances locales - Divers	

II. FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE

9. TRANSACTION – INDEMNISATION DU POSSESSEUR DU TABLEAU « LES ENFANTS DE CHARLES Ier » PAR LA VILLE ET REMISE DU TABLEAU AU CNAP

L'Etat a commandé à Monsieur Jules DE VIGNON une copie du tableau d'Antoon VAN DYCK appelé « Les Enfants de Charles Ier ». Ledit tableau a ensuite fait l'objet d'un dépôt à la commune d'Illkirch-Graffenstaden, à la demande de cette dernière.

Il est rappelé que l'article 1915 du Code civil dispose que : « Le dépôt, en général, est un acte par lequel on reçoit la chose d'autrui, à la charge de la garder et de la restituer en nature ».

Toutefois, oubliant, au fil des années, en être possesseur en vertu d'un dépôt, la Ville, se croyant alors propriétaire, a cédé, en exécution d'une délibération du Conseil Municipal en date du 21 novembre 2011, le tableau désigné ci-avant à Philippe LE MONNIER ANTIQUITES, pour la somme de 1 500 €.

Ce tableau a ensuite été acquis, en mars 2012, par Monsieur Herbert WEHR, pour la somme de 4 814 € TTC à l'occasion d'une vente aux enchères par l'intermédiaire de l'Hôtel des ventes des notaires du Bas-Rhin.

Après avoir recherché le tableau susmentionné, le Centre national des arts plastiques (ci-après CNAP) a pris contact avec la Ville, en fin d'année 2020, afin de récupérer ledit tableau.

Considérant qu'il convient de restituer le tableau désigné précédemment, aujourd'hui possession de Monsieur WEHR, au CNAP, son propriétaire originaire,

Considérant qu'il convient d'indemniser Monsieur WEHR qui a acquis ce tableau en toute bonne foi,

Vu la copie du certificat pour paiement du Directeur des Beaux-Arts en date du 9 janvier 1874,

Vu la copie de l'arrêté du Ministre de l'Education Nationale en date du 5 janvier 1956,

Vu la copie d'une lettre du Maire de la commune d'Illkirch-Graffenstaden du 30 novembre 1955,

Vu la copie d'une lettre du Directeur Général des Arts et des Lettres en date du 7 janvier 1956,

Vu l'extrait y relatif des délibérations du Conseil Municipal en séance du 21 novembre 2011,

Vu la copie du bordereau n° 135804 de la vente n° 905 du 4 mars 2012 de l'Hôtel des ventes des notaires du Bas-Rhin,

Vu le projet de contrat de transaction,

Vu l'article L2541-12 14° du Code général des collectivités territoriales,

Numéro	DL210504-MP01	2/2
Matière	7.10 Finances locales - Divers	

Vu les articles 2044 et suivants du Code civil relatifs à la transaction,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'approuver la restitution, au Centre national des arts plastiques, Tour Atlantique - 1 place de la Pyramide 92911 Paris La Défense, du tableau « Les Enfants de Charles Ier » de Monsieur Jules DE VIGNON (dimensions : 150 cm X 145 cm), étant précisé que les frais relatifs au transport du tableau dans le cadre de cette restitution seront partagés entre la Ville et le CNAP pour moitié chacun (la part de chacun est estimée à 786 € sur la base de devis sollicités et obtenus) ;**
- **d'approuver l'indemnisation par la Ville du possesseur actuel du tableau désigné ci-avant, Monsieur Herbert WEHR, à hauteur du prix auquel celui-ci en a fait l'acquisition soit 4 814 € (en toutes lettres : quatre mille huit-cent quatorze euros) ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son-sa représentant-e à signer le contrat de transaction y relatif dont le projet est ci-joint, régie par les dispositions des articles 2044 et suivants du Code civil, ainsi que, plus globalement, tout acte ou pièce concourant à la bonne exécution de la présente délibération.**

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
adopte, à l'unanimité, la présente délibération.**

Pour : 34 PHILIPPS Thibaud, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, DREYFUS Elisabeth, KOUJIL Ahmed, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, COMBET-ZILL Marie, HAAS Philippe, GALLER Lisa, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, FRUH Hervé, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, CLAUS Stéphanie, BONN-MEYER Catherine, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DABYSING Davina, RINKEL Marie, FRIDLI Antoine, FROEHLI Claude, CASTELLON Martine, LELEU Bénédicte, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, DESCHAMPS Arnaud, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, BEAUJEU Rémy

**Pour extrait conforme
Le Maire
Thibaud PHILIPPS**

